



## Retarder la venue des huissiers.

Par **loonatique**, le **08/01/2010 à 11:39**

Bonjour, je suis désolée de poser ma question si tard, mais j'ai un problème et celui ci doit être résolu avant lundi !

Ma mère a reçu hier un courrier d'huissier lui disant que lundi après midi il procède a la saisie de nos biens (il y a une liste, car en effet ils sont venus faire l'inventaire en aout, ma mère n'a alerté personne car elle pensait s'en sortir toute seule). Ce problème est du à un engrenage dans lequel elle s'est mise suite à trop de crédit .. Ainsi on doit à cette société de crédit 8000 euros (a cause des frais). Ce crédit date de 2007. la société a cessé de nous envoyer des courriers depuis avril 2008, ma mère ne savait donc pas que les mensualités n'étaient plus réglées, sur ses relevés bancaire il arrivait qu'il y ait des "frais de rejet provision insuffisante" mais sans aucune précision elle ne savait donc pas que c'était a cause de ça, elle pensait que tout allait bien. On a donc jusqu'à lundi matin pour trouver 2500 euros, on a réussi à trouver 1000 euros auprès d'amis, mais aucune aide social ne peut intervenir puisqu'on a souvent des souci pour payer les factures (ma mère ne gagne que 500 euros par mois elle est seule avec moi)et que l'on a épuisé toutes nos "chances" ... On cherche donc une solution pour retarder la venue de l'huissier pour dire d'avoir un peu plus de temps pour trouver ces 1500 euros en plus.. Aidez nous, c'est très important, surtout que on nous a prévenu le jeudi pour le lundi et avec le weekend c'est compliqué !

Merci d'avance, cordialement

Marine

Par **Esther75011**, le **11/03/2010 à 22:18**

N'écoutez pas **HervéDu45**, il vient racoler pour le compte du site Information Juridique. Ca doit être un employé ou le webmaster/propriétaire du site, car souvent à Paris on trouve une seule et unique personne derrière un site, une personne qui vit avec largesse sur la souffrance des gens.

Nom de dieu, 25 euros la question ! Et en guise de réponse ? Essayez, et vous verrez...

Moi je dis, il faut apprendre à fermer sa gueule !

Je vous conseille plutôt de vous tourner vers les avocats des Mairies d'arrondissements ou de votre commune, ils sont là gratuitement et vous répondront sincèrement sans rien en attendre en retour.

D'ailleurs, c'est une seule et même loi en France, tous les avocats sont censés la connaître.

Bon courage à tous

Esther

Par **001**, le **12/03/2010** à **13:38**

bonjour,

le seul moyen d'éviter la saisie des biens est de saisir le jex ( par voie d'huissier ) d'une demande de délai de grace.

il aurait fallu sès l'inventaire du patrimoine saisir la commission de surendettement qui elle aurait pu aisément saisir celui ci pour suspendre la saisie.